



►► Espace T2C
35 rue Montlosier
63000 Clermont-Ferrand

►► Allo T2C
(renseignements, horaires,
itinéraires, tarifs, objets trouvés...)

04 73 28 70 00

Pas de circulation du réseau T2C le 1^{er} mai

SMTC
Engagé pour vos mobilités

Où acheter ?

Sur supports physiques

Ticket rechargeable
+0,20 € au premier achat

Carte ourà

À bord du bus

Titre 1 voyage seulement
(+0,40 €)

Aux distributeurs

À toutes les stations de tramway et sur certains arrêts des lignes B et C

Sur smartphone

Application NÉMO
Application Clermoov
Ticket SMS
Envoyez TICKET au 93001
Facturation 1,60 €

Sur carte bancaire

Votre carte bancaire devient votre titre de transport sur le valideur

À l'espace T2C

35 rue Montlosier
Clermont-Ferrand

Aux P+R

À l'accueil des parkings relais

Tarifs

1,60 €

2 € vente à bord des bus
1 voyage Valable 1h10

3 €

2 voyages Valable 1h10

15 €

10 voyages Valable 1h10

5,30 €

24h solo

13,20 €

24h tribu de 4 à 10 personnes

GRATUIT
les samedis et dimanches

GRATUIT pour les - 6 ans

Plus d'infos
Flashez-moi !



Appli T2C Restez connecté !

Stations C.Vélo

Info Trafic

Plan du réseau

Horaires aux arrêts

Itinéraires

Plus d'infos
Flashez-moi !

Vidéoprotection

Code de la Sécurité intérieure (Article L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4)

CE LIEU EST ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Finalités relevant de la mission d'intérêt public :

- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords
- Régulation des flux de transport
- Prévention des actes de terrorisme
- La prévention des risques naturels ou technologiques
- Secours aux personnes et défense contre l'incendie
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens

Le SMTC-AC (2 bis rue de l'Hermitage - 63000 Clermont-Ferrand) et la Régie T2C (90 boulevard Danielle Mitterrand - 63800 Couron d'Auvergne) sont responsables conjoints de ce traitement. Sauf réquisition judiciaire ou utilisation probatoire, les images sont conservées 15 jours maximum et peuvent être traitées, en cas d'incident, par le personnel habilité et par les autorités judiciaires.

Lignes régulières

- **Lignes fortes A B C**
Du lundi au dimanche, de 5h à 1h.
Fréquence de 6 à 8 min en heure de pointe.
- **Lignes essentielles E 1 > E 7**
Du lundi au dimanche, de 6h à 21h30.
Fréquence inférieure ou égale à 15 min en heure de pointe.

- **Lignes structurantes S 10 > S 15**
Du lundi au samedi, de 7h à 20h30.
Fréquence renforcée en heure de pointe.
- **Lignes de proximité P 30 > P 84**
Du lundi au vendredi à minima.
Au moins un bus toutes les 30 min en heure de pointe.

Intermodalité

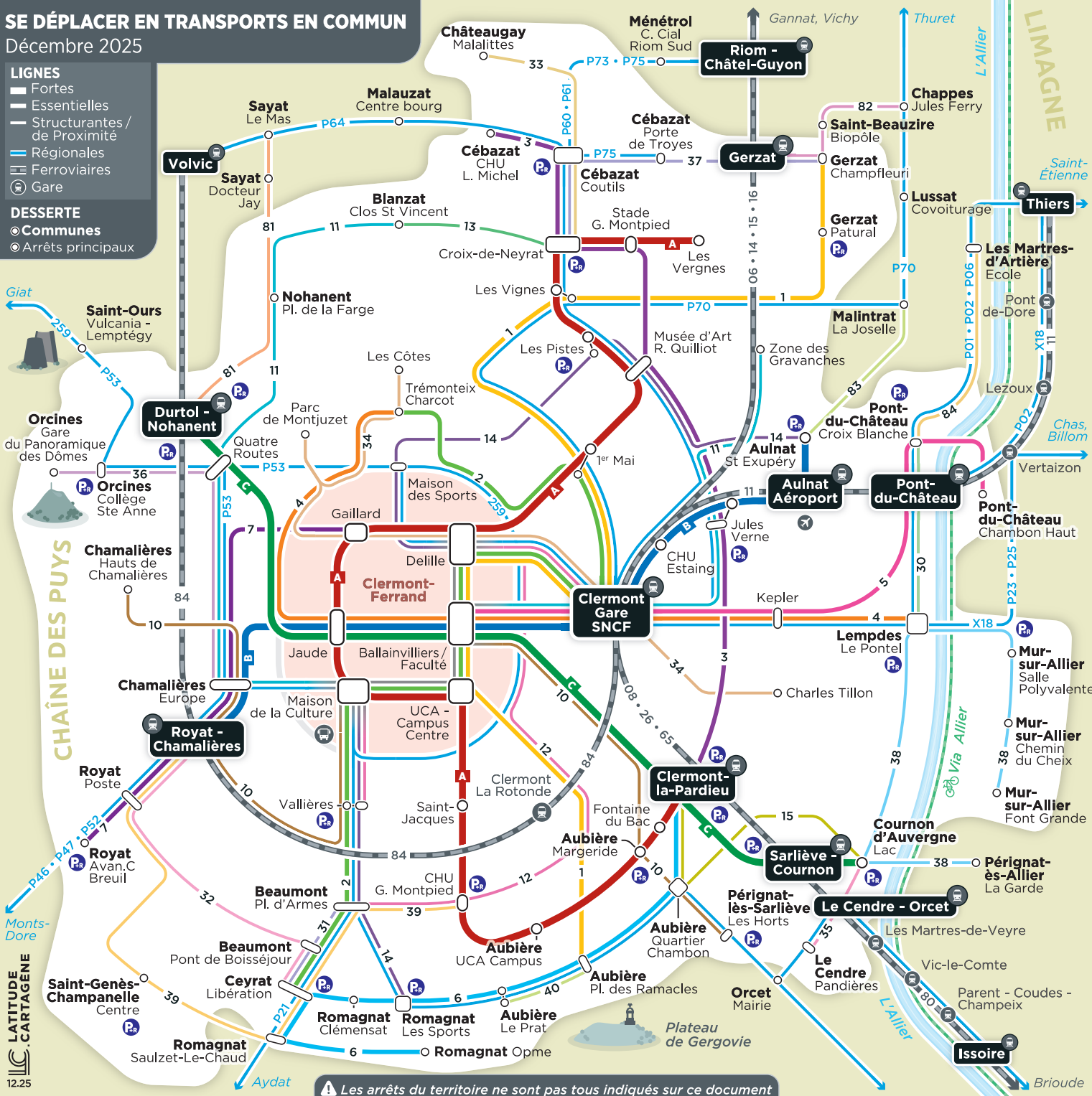
Cars

Trains

SE DÉPLACER EN TRANSPORTS EN COMMUN

Décembre 2025

- LIGNES**
- Fortes
 - Essentielles
 - Structurantes / de Proximité
 - Régionales
 - Ferroviaires
 - Gare
- DESSERTE**
- Communes
 - Arrêts principaux



Les arrêts du territoire ne sont pas tous indiqués sur ce document

